

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 023-1259/15/CC

■ Adhésion à l'Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes (IFACI) et paiement de la cotisation 2015.
IGS 15/13602/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Fondé en 1965 sous le statut associatif, l'Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes (IFACI) est affilié à l'Institute of Internal Auditors (IIA), instituts dédiés à l'établissement de standards professionnels de l'audit interne, ayant des rôles majeurs en matière de formation.

L'IFACI assure le "leadership dynamique" de la profession de l'audit interne en France et fédère 4 000 auditeurs issus de quelque 900 entreprises et institutions publiques, et assure leur formation.

Dans ce cadre la mission de l'IFACI est de:

- Rechercher et promouvoir des connaissances en matière d'audit interne, de son rôle dans le contrôle interne, dans la gestion des risques, et la gouvernance d'entreprise,
- Réunir les auditeurs pour le partage de l'expérience et de l'information relatives à la pratique de l'audit interne,
- Proposer une formation professionnelle complète; développer des standards professionnels et des bonnes pratiques; proposer un programme de certification;

En lien avec l'IIA, l'IFACI a développé trois niveaux de Standards Professionnels:

- Les Normes qui ont pour objet de définir les principes fondamentaux de la pratique de l'audit interne, de fournir un cadre de référence pour la réalisation d'un large champ d'intervention et d'établir les critères d'appréciation du fonctionnement de l'audit interne.
- Le Code de Déontologie qui inclut des principes fondamentaux pour la pratique de l'audit interne: Intégrité, Objectivité, Confidentialité et Compétence ainsi que des règles de conduite décrivant les normes de comportement attendues des auditeurs.
- Les modalités Pratiques d'Application (MPA) ou pratiques conseillées qui sont fortement recommandées aux membres par l'IFACI. Elles constituent des « meilleures pratiques », préservant le possible ajustement à un contexte spécifique et la diversité procédurale.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Depuis 2009, l'Inspection Générale des Services de MPM, aujourd'hui Direction Générale Adjointe Evaluation des Politiques Publiques et Inspection Générale des Services (DGAEPP-IGS) œuvre dans le champ professionnel normé par l'IFACI.

Outre l'application du Code de Déontologie et des Normes les membres de la DGAEPP-IGS participent à des réunions, conférences ou formations organisées par cet organisme.

A ce titre, MPM souhaite faire adhérer à l'IFACI un groupe d'auditeurs afin qu'ils puissent participer à l'ensemble des travaux, colloques et réunions organisés par cet organisme et bénéficier de tarifs préférentiels lors des séminaires ou des formations. Cette adhésion permet également d'accéder aux publications et aux contenus multimédias élaborés par l'IFACI, dont centre de documentation de l'institut et à la bibliothèque en ligne.

Le montant de la cotisation 2015 pour un groupe de quatre auditeurs s'élève à 406 euros.

L'IFACI prévoyant une minoration de 50% pour des adhésions intervenant après le 31 août 2015, cette adhésion collective s'élève à 203 euros HT.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est important pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'adhérer à l'IFACI

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion à l'IFACI pour un groupe de quatre cadres de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le paiement de la cotisation pour le dernier semestre 2015 d'un montant de 203 euros hors taxes.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
Sous Politique A440 – Nature 6281.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ressources humaines
Moyens généraux - Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER